
Volet INTUITION

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S ET LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX-ALES DU CELAT

Le CELAT propose, pour l'année 2022-2023, un nouveau programme **Intuition** visant à favoriser des rencontres autour d'idées à tester. **Un montant de 750\$ maximum**, à dépenser dans l'année, est offert pour organiser une rencontre de discussion autour de ces idées. Cinq (5) financements peuvent être accordés au total sur l'année pour des idées différentes.

Objectif :

Le but premier de ce programme est de faciliter la tenue de rencontres entre les membres du CELAT et de favoriser l'émergence d'idées nouvelles et originales, de discuter de projets embryonnaires. C'est une façon de se retrouver en petit groupe pour cogiter à voix haute sur des projets; c'est une sorte d'atelier préliminaire *ad lib.* pour discuter et penser autrement nos recherches et nos manières de faire.

Les rencontres se tiennent en une journée et peuvent regrouper des chercheur-e-s d'un ou plusieurs sites.

Critères :

- Intérêt de l'activité en fonction de la programmation du CELAT;
- Caractère prospectif de l'activité;
- Les rencontres regroupent des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description de l'activité (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent). 1 page (max 350 mots);
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) budget : **750\$ maximum** par rencontre. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes).

Dates de dépôt des projets lors de trois concours : 24 mai 2022, 24 septembre 2022 et 24 janvier 2023

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N. B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.